

Entrée en vigueur – Règlement 2023-863

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-863 intitulé : « Règlement ayant pour but de citer immeuble patrimonial l'ancienne « église unie » située au 407, rue Principale à Lachute » .

Ce règlement entre en vigueur le 10 février 2023, date de la notification de l'avis spécial au propriétaire, conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 8 mai 2023
(G-2023.09)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière